

Maître Thomas D'JOURNO
SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES
Avocat associée au Barreau de Marseille
43/45 Rue Breteuil - 13006 MARSEILLE
Tél. : 04.91.37.33.96 – p.vasquez@provansal.eu

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LICITATION

D'UN APPARTEMENT de **70,59 m²** au 3^{ème} étage
et D'UN CELLIER situé au 5^{ème} étage
situé à **MARSEILLE (13014), 28 Boulevard Louis Guichoux**

SUR UNE MISE A PRIX DE CINQUANTE MILLE EUROS (50.000 euros)
Avec faculté de baisse de moitié en cas de carence d'enchères.

VISITE le Mardi 14 Juin 2022 de 10 h 00 à 11 h 00

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 30 JUIN 2022 à 9 h 30

à l'audience du Tribunal Judiciaire de Marseille,
Chambre des Criées, au Palais de Justice, Salle Borély, rez-de-chaussée,
Palais Monthyon, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE

DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE :

D'après le titre de propriété :

Lesdits biens sont situés dans un ensemble immobilier situé à MARSEILLE (14^{ème}), 28 Boulevard Louis Guichoux, ledit ensemble immobilier consistant en une maison élevée de quatre étages sur rez-de-chaussée avec cinquième étage en retrait à usage de celliers.

Ledit ensemble cadastré section 892 H n° 147 – lieudit Le Canet – pour une contenance de 03 a 02 ca.

Portant sur les parties privatives ci-après désignées :

LE LOT NUMERO HUIT (8)
consistant en un appartement au 3^{ème} étage et à droite dudit immeuble comprenant trois chambres donnant

sur le devant, une cuisine, une salle à manger et une salle de bains donnant sur le derrière, un hall, un water-closet et deux placards,

Un cellier sis au 5^{ème} étage de l'immeuble et portant le numéro 4,

Et les 10/1.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

D'après le procès-verbal de description :

Maître Aurélie CROSSE, Huissiers de justice à Marseille, a établi le 7 septembre 2021 le procès-verbal de description des biens annexé au cahier des charges et des conditions de la vente et aux termes duquel il apparaît qu'ils s'agit d'un appartement traversant situé au 5^{ème} étage d'un immeuble élevé de 4 étages sur rez-de-chaussée.

Les lieux sont composés d'un coin cuisine, un séjour, deux chambres, deux placards de rangement, une salle d'eau ainsi qu'un WC.

Sur la terrasse des parties communes au 5^{ème} étage, se trouve le cellier portant le n°4, borgne, dont le sol et les murs sont bruts de béton.

Les lieux sont occupés par

Le chauffage est électrique et collectif.

Les charges de copropriété s'élèvent à la somme de 630 euros par trimestre.

La taxe foncière s'élève à la somme de 750 euros environ.

Le certificat de mesurage établi par Monsieur NASRATY stipule une surface de **70,59 m²**.

La présente vente est poursuivie A LA REQUETE DE :

Maître Éric VERRECCHIA,
Mandataire judiciaire, domicilié
Résidence La Nativité Bâtiment D -
47 Bis A Boulevard Carnot - 13100
AIX-EN-PROVENCE en sa qualité de
liquidateur du patrimoine personnel

Le Balzac, 52
MARSEILLE,

En procédure de rétablissement
personnel suivant jugement du Tribunal
d'Instance de Marseille du 11 juillet

2018 (RG n° 11-18-000066) et de liquidation judiciaire du 23 octobre 2019,

Agissant en vertu d'un jugement rendu le 22 juillet 2021 par la 4^{ème} Chambre Cabinet F du Tribunal Judiciaire de Marseille définitif suivant certificat de non appel délivré par la Cour d'Aix-en-Provence le 21 septembre 2021,

Ayant pour Avocat **Maître Thomas D'JOURNO** Avocat associé au sein de la **SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES**.

EN PRESENCE DE :

Madame Fatou TOURE, née le 29 avril 1961 à PARIS (75019), de nationalité française, divorcée de Monsieur Kimini Romain SANOU, agent d'entretien, né en 1952 à LOGOFOUROUSSO (Burkina Fasso) avec lequel elle s'était mariée à la Mairie de ANYAMA (Cote d'Ivoire) le 11 mars 1994 et depuis divorcé suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Marseille du 20 avril 2016 régulièrement transcrit demeurant 28 Boulevard Guichoux, 13015 MARSEILLE,

COLICITANTE N'AYANT PAS CONSTITUEE AVOCAT DANS LA PROCEDURE DE LICITATION PARTAGE

Les enchères sont recevables

uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros établi à l'ordre du Bâtonnier de l'ordre des Avocats de MARSEILLE.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Sur le site internet

<http://www.provansal.eu> du Cabinet de **Me Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de Marseille,

- Au Cabinet de **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de Marseille, 43/45 Rue Breteuil, 13006 MARSEILLE - Tél. : 04.91.37.33.96

TOUS LES JOURS DE 10 H 00 A 12 H 00 EXCLUSIVEMENT.

- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille, Palais Monthyon, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE, au rez-de-chaussée à l'accueil, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Fait, le 29 avril 2022

Me Thomas D'JOURNO
Avocat